

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 5 avril 2017 de M. Eric Bertinat: «Poste de chargée du mécénat au Musée d'art et d'histoire».

TEXTE DE LA QUESTION

Le Musée d'art et d'histoire (MAH) s'est doté, ces dernières années, d'une chargée du mécénat et des relations internationales, qui est d'origine italienne, qui donne des conférences comme *executive advisor* du MAH à des colloques internationaux et des cours de *fundraising* dans des écoles privées.

J'aimerais savoir quels retours en termes de sponsoring et de mécénat a obtenus le MAH pendant les années où elle a été en poste et combien sa formation et son poste coûtent à la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève connaît une longue tradition de mécénat, notamment pour ses institutions culturelles (soutien à des acquisitions, des expositions, des projets de médiation, voire des bâtiments). Plus récemment, la Ville de Genève, et en particulier le département de la culture et du sport, a souhaité développer ces partenariats. Ce développement n'a pas pour vocation de remplacer le financement public, ni même d'y pallier, mais il permet une diversification précieuse des ressources en mettant en commun des compétences différentes. Il peut faciliter le soutien à des actions innovantes ou expérimentales. C'est aussi un moyen de trouver de nouvelles synergies et de conquérir ou fidéliser de nouveaux publics.

Dans un premier temps, ces partenariats se sont noués au fur et à mesure des opportunités. A l'initiative du département de la culture et du sport, le Conseil administratif a, d'une part, mis en place un code de déontologie en matière de partenariats public-privé. Il constitue à la fois un cadre politique et formel qui permet d'anticiper les questions légitimes qui peuvent se poser en la matière et de respecter un cadre déontologique clair.

D'autre part, au sein des services, une professionnalisation de ces relations a été jugée nécessaire, notamment dans les institutions patrimoniales. Concernant la personne en charge du mécénat au Musée d'art et d'histoire (MAH), il convient de préciser que cette dernière a rempli les conditions d'engagement statutaires ainsi que les exigences du cahier des charges, et que sa nationalité ou ses origines ne sont d'aucun intérêt public.

Le poste dont il est question a été défini par la Direction des ressources humaines de la Ville de Genève en qualité de «conseillère de direction chargée

du mécénat et des relations internationales». Au vu du rôle dédié, la traduction anglaise de ce libellé est «*executive advisor in charge of fundraising and international relations*», lui permettant de rendre intelligible son activité auprès des partenaires anglophones et à l'étranger.

Il est exact que la collaboratrice concernée donne des cours auprès d'universités publiques, en particulier:

Cours «d'initiation à l'économie et au mécénat» auprès de l'Université de Saint-Etienne (Master HCP Patrimoines).

Cette formation est consentie en dehors des heures de travail de la collaboratrice du MAH, une fois par année.

Cours «Mécénat et relations internationales», Universités de Genève, Lausanne et Fribourg dans le cadre du MAS en conservation du patrimoine et muséologie.

Ce cours est destiné aux étudiant-e-s genevois-e-s et est donné à titre bénévole.

Nous soulignerons au sujet du MAS que le MAH étant partenaire de cette formation, ce sont plus de dix collaborateurs et collaboratrices du MAH qui participent à la formation en donnant des exposés ou des cours destinés à ces étudiant-e-s sur les différentes thématiques qui font l'actualité et la réalité muséales.

S'agissant des conférences internationales auxquelles la collaboratrice du MAH est appelée à participer, il s'agit en particulier de participation à des réunions d'ICOM Suisse et du comité international d'International Council of Museums (ICOM) dont la collaboratrice est membre du comité directeur. A cet égard, la participation des membres du personnel du MAH à cet organisme international est aussi souhaitée afin que le MAH, dont les collections rayonnent au niveau international, puisse être présent dans les organismes spécialisés du monde muséal.

Coûts du poste et revenus générés

La DRH a, comme l'ensemble des postes en Ville de Genève, soumis l'activité à une évaluation par les analystes de la Direction des ressources humaines, ensuite approuvée par le Conseil administratif. Au terme de ces différentes étapes de validation, ce type de poste et de fonction a été évalué en classe L de l'échelle des traitements.

S'agissant des revenus générés par l'activité de la collaboratrice, il s'agit aussi de mettre en exergue que l'intérêt des mécènes et sponsors pour une insti-

tution particulière dépend bien évidemment de la qualité scientifique et culturelle des projets qui sont soumis à une aide financière, ainsi que des efforts conjugués des personnes impliquées à divers titres, aussi bien au niveau de la direction que des spécialistes. Le succès de la recherche de fonds est donc bel et bien une manifestation de qualité et d'efficacité du travail collectif.

Les apports de fonds de tiers au cours des sept dernières années pour le MAH sont les suivants:

Année	Mécénats et sponsorings obtenus
2010	440 000
2011	783 000
2012	2 740 500
2013	1 166 350
2014	2 765 350
2015	1 067 500
2016	811 000

Il faut souligner que les mécènes et sponsors appuient les opérations suivantes:

- enrichissement des collections;
- expositions temporaires;
- programmes de médiation;
- actions éducatives.

Le contact privilégié autorisé par une fonction dédiée permet de contribuer à l'intéressement de tiers privés aux activités muséales dans les différents domaines cités et de coordonner les démarches dans ce domaine, facilitant ainsi l'expression concrète d'une générosité précieuse pour la vie de nos institutions muséales.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan